

année 1730 à 1759



L E PRESENT REGISTRE, contenant
feuillets, cossés & paraphés par premier & dernier,
par Nous Louis-Marie-Robert MARQUELET, Chevalier
Seigneur de la Noë, Conseiller du Roy, Président,
Lieutenant Général aux Bailliage & Siège Présidial de
Meaux, pour servir à enregistrer les Actes de Baptêmes,
Mariages & Sépultures de la Paroisse de ~~Meaux~~^{Meaux},
pendant l'année mil sept cent ~~1730~~¹⁷³¹,
& six semaines au plus tard après l'expiration de ladite
année, être l'un des deux Registres, signé conformément
à la Déclaration du Roy du 9 Avril 1736, & certifié vé-
ritable par le Sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou
envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage, sous peine
contre l'édit Sieur Curé de dix livres d'Aumône & de saisie
de son Temporel, & contre les Marguilliers de dix livres
d'Amende, les uns & les autres de tels dépens, domma-
ges & intérêts qu'il apartiendra; le tout, suivant ladite
Déclaration du 9 Avril 1736, & les anciennes Ordons-
nances. FAIT à Meaux en notre Hôtel, le
Décembre mil sept cent 49.

1750 Le quartier janvier passus mons. Gobert serrurier à l'île
Jean-Baptiste né ce jour présent de son père Jean-Baptiste Marquet & de
Pauline Gobert, habitante à Villebonne & de Catherine ouverte
Le parrain Jean-François Guérard fils de M. Michel
guérard serrurier de l'Ormeau au pais de la Dame Françoise
Nicole Meusnier épouse de M. Jacques ouvrier
à Villebonne lequel ouvrier Jean-François guérard

François Micolle Meusnier
Gobert

Jan 1750 L'enseignement paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin né le 8me jour de Janvier mariage
de Jean Martin manouerius et de Geneviève Marotte
Son épouse Le garçon Jean Martin et Marotte furent
génies Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
L'enseignement de cette paroisse, fille de son père Léonard
Lamarain a déclaré au Roi son Règne

Marie Martin et Marotte Gobert curé

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Le garçon Jean Martin et Marotte furent
génies Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Laquelle a déclaré son enseignement et son Règne
Pierre Ambroise paroissial Gobert curé

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Le garçon Jean Martin et Marotte furent
génies Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Laquelle a déclaré son enseignement et son Règne

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre

Marie Martin et Marotte Gobert curé
Gobert curé
Janvier 1750 à la paroisse de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Laquelle a déclaré son enseignement et son Règne

Durantoy Gobert curé

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Laquelle a déclaré son enseignement et son Règne

Gobert curé

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre
Laquelle a déclaré son enseignement et son Règne

Durantoy Gobert curé

Jan 1750 Le 15me Juij Janvier paroissial de l'eglise de la paroisse de la
Baptême du nom de Jean Martin mariage de Jean Martin
et Geneviève Marottes et Maraine Marie Anne le prêtre

P. Musnier M. et Musnier

Gobert curé

Le 1750 Le 4me deuy mariage par moy Cacé le bourgeois
âché p'same dans le cimetière de cette paroisse le temps
de Gabriel parame venus de son Demme & souffrance
William Manoussis a tuttardou decider du joun precedent
apres avoit recu tous les sacrementz à l'age de soixante
ans leys et ays en presence de nicolas au tems d'ouysse
de la faveur et de la bonté de son pere petit fils le aultre
parant que son pere William Manoussis

Autonue bon homme

Robert

Le 1750 Le 4me deuy mariage par moy Cacé le bourgeois
Cacé le bourgeois a touttardou decider du joun precedent
du mariage d'Etienne Lefèvre le bourgeois et de marie venus
jeudim Espulysour Legayroux et Jean francois Aubert
le bourgeois ami tis et la maistre dame marie Vroniquelz
Eysouz em. au quartier gennet le abbé m. Baslangy organiste
aubouys s. martin Legayroux ou sieur Cambrai

Olarion le ruyne de corby

Robert

Le 1750 La quatrième apres la publication des Preuves
de l'autorisation de jacques Laurent le d'abord
aage de ayssois qualit de son et que morte garcon et garcon

Le 1750 demeurant a puyr paroisse d'Albyez
fils d'Etienne le d'abord Robert
les p'nes ames de la paroisse de Barceline
d'ouysse le 1750 decore
William aysse des Ympe Syrus luisson fille d'Albyez
de jacques William Manoussis a tuttardou decider
l'origine des p'nes ames de cette paroisse d'abord p'nes faites
par deur dimanche et fete de laurier le 4me nuf et boute
en marie et eysouz au laul d'auz Gotte l'eglise qui dans
cette d'abord Albyez a Barceline Durasne Les certificats
des diues p'nes deposes au greffe de l'officialite d'envay
La paroisse celebre le joun d'auz, je souigne p'retre
Cacé de cette paroisse a leu en cette l'eglise le officiel
consulterme qu'il a donne p'nes paroles de p'nom amie
Manoussis a leu ay donne la benediction egliale ou
presence de jacques Legayroux garcon marquis de ympe aysse d'abord
d'ouysse et de l'autorisation d'ouysse et de l'autorisation d'ouysse
Jacques William pere de Legayroux de jean gallot sieur de Legayroux
lesquels ont tous droys leysies Legayroux et jacques Legayroux qui
ont declarez ne deurois droys jacques Legayroux et d'abord

CHARVERMEL sieur William IH.

+ B.L.F. Robert
Le 1750 decore jacques Laurent le d'abord a tuttardou
la celeb'reation de l'autorisation de jacques Laurent le d'abord
legitime en faveur nicolas jacques ne le 15 mars de la m'ee 1749
a cette le 17 mars en cette paroisse don il a une requete de la

Le pere as signé et l'autre partie de la morte a declaré ne rien avoir
d'ouïe que quelles sont ces

an 1750 Le vingt et auant may pmoz Celi e bavigné a été jugéme
dans le cimetière de cette paroisse Le Corps de pierre papillon
decédé du mardi jour à quinze heures et demie fille de Jean Gobert
jardiner à Villabœuf née Marie Jeanne Campapillon e s'espousé avec
mariage des bénitiers qui a déclaré ne rien avoir d'ouïe que Jean Gobert
conseiller du Roi au Parlement de Paris e que son pere e son frère e son frère aîné
Gobert e Campapillon

an 1750 Le vingt et auant May pmoz Celi e bavigné a été jugéme
dans le cimetière de cette paroisse Le Corps de pierre papillon
laboueur à Villabœuf, décédé du jeudi précédent appartenant avec
loua des éclacments auquel des soixante trois ans en présence
de deux papillons son fils d'Antoine Fouillot son frère
de Nicolas parant et Louis parant son cousin neveu
que cinqez Campapillon Antoine Fouillot Parant
Jean François Vermeil Gobert e Campapillon

an 1750 le vingt quatre may a été baptisé pmoz Celi
le sainte catharine née le dixiour de juillet fille de Antoine Fouillot
Catheline e de Marie Marguerite papillon, veuve e
morte le dixiour de juillet pmoz Jean Fouillot la
Marie Catharine Gallo née de François Flanot auquel
de cette paroisse le dixiour d'août déclaré ne rien avoir d'ouïe
Campapillon Gobert e Campapillon

Le lendemain de la présente année 1750 le 23 may a été inhumé
dans le cimetière de cette paroisse pmoz Jean Louys le corps

de Catherine Daudet le 24 du même mois déclaré ne rien avoir d'ouïe
fille de Blaise e de Marie Marguerite papillon d'
estatuaire de la paroisse de son pere qui a signé
cette paroisse auquel pmoz Jean Louys qui a signé

Gobert e Antoine Fouillot

an 1750 le vingt juin pmoz Celi e bavigné a été jugéme
dans le cimetière de cette paroisse Le Corps de pierre papillon
d'Antoine Fouillot à Villabœuf, décédé
duquel pmoz Jean Louys son fils déclaré ne rien avoir d'ouïe
en présence de son pere lequel pmoz Jean Louys déclaré
que son pere auquel pmoz Antoine Fouillot Campapillon
et Jean Fouillot Jean François Vermeil Gobert e Campapillon

an 1750 le quatorze juin auquel l'appréhension des bandes de la fuite de Louis
auquel jacques et Philippe Fermeil e Jeanne Rose e
filles de Marie de Gobert Fermeil e Nastor domine de Villabœuf
de la paroisse Le Louys e la pere e mère de cette paroisse
Diane pmoz e Marie Charlotte Campapillon auquel pmoz Jeanne
fille de Marie e feu Thomas Campapillon Marcell
audi Fouillot e le Martine Charlotte Prodien en pere
et mère auquel pmoz Jeanne Fouillot pmoz saitne pmoz deux
dimanches de cette époque Le boute au may Lequel a
été jugé dans cette église lequel pmoz Jeanne de
laquelle de l'officialité de Meaux Les fiançailles célébrées
Lassalle, je pourvois pmoz Celi de cette paroisse ay reçu
en cette église le o. Mutual Consulatum qu'il a donné
pmoz parole de presence auquel pmoz mariage le Louys ay donné

La bénédiction a l'aytiale en presence de Charles Vermeil
pere de Charles Vermeil et bouches aux quillardou fave
de leysou, de pere pique Marcial a quillardou beaupre
de leysou de M. Philibert Johnson chodier labouren aux
quillardou sante de leysou. Les quillardou tenu signez
Jacques Philibert Samuelle Marie Vermeil chodier

CHARLES VERMEIL (Charles Vermeil)
pere pique
Daboin Chabot & C. Rodent
Gobert

Le 1750 Le dimanche jain apper le prédication des festes
et bénédiction jain aujean francois Vermeil age de trente ans
fille de Mayeur de Jean Vermeil signez a quillardou et de
Marie son femme empres amies de cette paroisse tenu
jau et marie gencinae papillon age de vingt et un
fille Mayeur de feu pere papillon distante abeaum
audie quillardou et de Landine et Robin et pere
mire aux de cette paroisse. L'autre jain fait le jau deux
festa et dimanche et l'autre le trentaine Marie quatre
et leysou jain dans Cette Eglise d'au la permission de
Marie de pose au quiff de l'officialite de Meaux. La
francailler celebrez la ville, je soussigné pretre (Cec)
de cette paroisse ay reu le officiel Compromis qu'il

ome donne pas paroles de preson auj o mariage et leysou au
donne la bénédiction a l'aytiale en presence de jau
Vermeil pere de leysou de francois Vermeil oncle de leysou,
de Jean papillon fave de leysou, d'autre faveillor. Ciel bleu
beau fave de leysou et autre garant que om signez exceptez
leysou et l'oncle de leysou que om exalte au beaupre signez
Jean francois Vermeil IECUN VENIEIL
Nicolas Larant Antoine Fouillet Jean papillon
Gobert et M. M. J. D. R. B. M.

Le 1750 Le dimanche jain aujean l'aplication des festes fut au
Manage en la eglise de quillardou et au beaupre
age de trente quatre ans fille de Mayeur de l'officialite de quillardou
Marie Cornelliou ecle Marie Beaupaire le prêtre ordene de la
paroisse de quillardou pere de Marie Denise Veron signez
des quinze neuf ans fille de Mayeur de feu francois Veron presque
de preson demurant a quillardou ecle de quillardou
et Marie de Meaux de cette paroisse. Le fait de l'aplication de quillardou
d'autre jau, fait le jau deux dimanches fete de laurier et toutes
les mas lequel est le jau tant dans cette Eglise que dans
Eglise de la ville sur tam le certificat de la ville
Citez de cette paroisse de quillardou, de ges frangess
de l'officialite de Meaux. La francailler celebrez la ville,
je soussigné Jean Joseph fildevoie Cure Chodier de la ville

Georges le pere ou son frere de la pietatis peregrinacione de N^o Louis
antome Jacob fere de cette paroisse en date de la fin du
june ou le commencement du mois d'août auquel il est venu
au commencement qu'il a demandé pour garde de ses biens manquants
et leau des biens que il a donne à la benediction & l'uptiale ou presence de
francoise et de sa compagne Vaillantus demeurant a Paris de laquelle
Cholam d'ignorance de mauvaise maniere tout de son malentendu
et pour despreu des foyes de M^{me} Marguerite Chantelou feinte d'antome Digois d'Anouville, à qui il a cestement
despreu fere de N^o Georges Marguerite de laquelle demeurent
despreu fere de N^o Gallus Habot demeurant a la Celle de
tout de son oncle de le pere desquels ont tenu signature
exempt de le pere qui a declare au sieur de la Marre signature
approvée le 1^{er} juillet 1650 a la forme de laquelle signature
est de monsieur Charles L'Estocq a laquelle signature a été fait par
monsieur Charles L'Estocq et despreu de monsieur Georges Marguerite
en plusieurs lieux.

Noe Phibert Niclaas Grootveld
Claude Cholam marie Carle Lamartine
Louis Huynneff Halle croit l'acte de recouvrement obtenu

Le 1^{er} juillet 1650 le sieur juille par monsieur Charles L'Estocq a la forme
du mariage d'Elizabeth ne d'aujour devant le legitime mariage
de Jean Baptiste francois Dufault le pere de cette entité
et de Marie Anne Dufau et le pere de ce mariage est monsieur
D'odier et la matrone est Marie Jeanne oblongeons tous deux de cette
paroisse Le sieur juille a signé philippe Rodier

Le 1^{er} juillet 1650 le sieur juille par monsieur Charles L'Estocq a la forme
du mariage dans le legitime mariage de George de
Marie Cholam que decide le sieur pricem de Gz Marguerite
Chantelou feinte d'antome Digois d'Anouville à qui il a cestement
fille de M^{me} jacques d'ignorance de laquelle il a signé
l'acte de mariage de M^{me} françois et Niclaas de laquelle
signature ou dufaulx que a signé Durutte

Le 1^{er} juillet 1650 le sieur juille par monsieur Charles L'Estocq a la forme
du mariage d'Elizabeth ne d'aujour devant le legitime mariage
de Jean Baptiste francois Dufault et le legitime mariage
de M^{me} marguerite Chantelou d'ignorance le pere de M^{me} Charles
fils de M^{me} Chantelou d'ignorance et la matrone
Catherine obiane Chantelou fille de M^{me} Claude Chantelou
de mirey Le sieur juille a signé philippe Rodier

C.R. Chantelou Le 1^{er} juillet 1650
Le sieur juille par monsieur Charles L'Estocq a la forme
du mariage d'Elizabeth ne d'aujour devant le legitime mariage
de Jean Baptiste francois Dufault devant le sieur
pricem de laquelle signature a été faite la matrone
fille de Jean Baptiste francois Dufault
Le pere de ce mariage est M^{me} Anne Dufau et la matrone
signature ou dufaulx que a signé Durutte

Le 1^{er} juillet 1650 le sieur juille par monsieur Charles L'Estocq a la forme
du mariage de Jean Baptiste ne d'aujour devant le legitime mariage
de Nicolas parame et M^{me} Anne francoise de l'Isle obiane
Groux Le pere de ce mariage est Jean et la matrone Cecile parame

Laquelle adelace ne obauois signez le parame a laquel auer son
Sens crois

Gobert en

au 750 le quale auer aygnes la publication de la Cour de cassation
entre Charles Dubois audre et Jeanne Gobelle et sonne Majestee
fille de M. françois Dubois femme de Jean Gobelle a bulleau audre. M. françois
Dubois obligez enemys de Colleguage d'Uxury et Genevieve Dubois
Dubois apres le rime d'Uxury - une fille Majestee de M. françois
Dubois La bouuoie audre a bulleau en Cale de obligez auer que
de la prisoine de bulleau faites par sonne Dimanche le auer du
Vingt et un juillet edre au ame dans cette Eglise. Vu la permission de
M. le Roi de se pese au rime de l'officialite des Pecaux le rime d'Uxury
francoillies celebraz l'anste. Je soussigné pretre que de laquelle
a regu en cette Eglise le Rite Confessionnel qu'il a donne par
parole de pefme audre Mariane de Luy au ame La bnediction
Sup halein pefpe de M. Simon Regnau Gobelle a bulleau
Cousin le pere au rime de Marie Jeanne Dubois sonne
de françois Nicolas audre Marguerite debbed auer a bulleau
ame de leysour, de M. françois Dubois au rime de leysour
de Jean françois Dubois La bouuoie denunciee par
de la gouvaz fure de la pence enquel au ame leysour
Sur lez Genevieve nucelle dubois

Fam^e 1^{re} Gobet 5^e v Jean françois Dubois l'an
de habut Gobet Alexandre alain Gobet en

Dubois



au 750 Le tang
Sous lequel a este jnguane dans la cimetiure de cette
paroisse Le Corps de M. françois Chamouis Epouse
D'autome Dizant Gobomme a bulleau, decede
dujou precdene aygny auer auer son sacrement a que
Plusieur soixante auer au pefme de son Maré de
autome Dizant son filz de Dom. Courtin jardiner
a ame son condes es quele sur signez lequel Courtin
que a delace ne obauois signez Dizant Dizant

Leue Boillet Gobet en

Lan 750 Le qual au ambe apper la publication
de la Cour de cassation entre Jean Legras
Menou a bulleau Yves Gobet le pere
et au rime de cinquante au ame d'une par, et Jeanne Gobet
et au rime de quarante et deux au ame de fia Jean Legras
Yvane Chamouis audre a bulleau D'autre par
faire par sonne Dimanche et fete Scavio Le rime
Cinq octobre, premiers edre au ame au Novembre dans
cette Eglise, Les francoillies celebraz la Surelle

Vue de l'apprémission des Mariages proposés au greffe
de l'officialité des Meaux le Jours d'hier
je soussigné prêtre curé de cette paroisse ay reçu
en ma ch. l'église le Mutual Confessionnel que l'on
a donné par les paroles de presm' curé de mariage et
l'en ay donné la bénédiction Nuptiale en présence
de Henry Bouquet Marçal avoué de Châlons à Paris
bourgeois à Bulbardon Bourdon amie de Lépoux et
de Jean Legras son fils, de Charles Horneil
Massey oncle de Lépoux Dantome le père
Vigneron Beau frère de Lépoux, lesquels ont
tous deux signé l'acte de mariage et Antoine
Lépoux qui a déclaré ne savoir signe

JEAN LEGRAS Henry Cavellet

Joseph Gras

CHERVERMEIL

Gobert

au 1750 le cinq Novembre par M. Marcet
sous signification à Catherine Marie Charlotte

né d'aujouz grand' du legitimé Mariage
de Denis Bouquin le 26 Octobre
dans la paroisse de la Courne a Bulbardon
M. Jean Bouquin Labourer demeurant paroisse de Lamotte
et la Maraine Marie Charlotte Favard épouse de M.
Michel Moreau concierge du prieuré de Bulbardon laquelle
a déclaré ne savoir signe f. Bouquin

Gobert

au 1750 le 26 Novembre a été baptisé par moy Curé
loué signé geneviens anglicique né d'aujouz Guy fils de M.
Jacques Boquet receveur de la ferme et Seigneur de Bulbardon
et de l'française Nicolle Maudine le garçon ayant baptisé
Boquet fils de M^r Boquet la Maraine Marie Catherine
Platly fille de François Platly demeurant à Condé en
Catholine Boquet baptisé son père avec nous

Jean Baptiste Boquet

+ paraffé devant Marie Catherine Platly

Gobert

au 1750 le cinq Decembre par moy Curé de la paroisse
de la Marne geneviens anglicque né d'aujouz jeudi

de la legitime mariage de Jean et Martin le Mansourien ordre
de la gencine Marolle du Bourg, Légarain au temps des rois, femme
fille de Nicolas le souffre, et de Mariane angelique portant
fille de Jean Cartier jardiner au Trilbardon, laquelle a declaré
ne clercue signe Légarain a signé avec nous
a Moins le 10. 10. 1550

Gobert curé

Le 10. 10. 1550 Le corps decouvert par Moy que oburqué
est et jugeau dans le cimetière de cette paroisse
Le corps de gencine angelique Martin decedee
dimanche jour ageé de deux jours, fille de Jean
et Martin le Mansourien et tailleur ordre gencine Marolle
et laquelle n'eust pas pris le temps de son pere
ne clercue signé Durantoy Cleve provincial a signé

Durantoy
Gobert curé

Clercue

Le 10. 10. 1550 Le corps decouvert est et jugeau
Nicolas Robine né Ihes fils de Jean au temps de Marguerite
ordre Marquise d'Orlans Légarain Robine paroisse
fille de M. Robine paroisse de Montigny a la maniere
dominoise Marie Françoise le ferme fille de Jean
Lande le ferme de Chambon fontaine lequel
a signé Gobert curé Françoise le ferme

Gobert curé